

Marché de fournitures et de services selon la procédure adaptée

Procédure soumise aux dispositions (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)

POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de Saint-Saturnin

Règlement de consultation

OBJET DU MARCHÉ

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude de diagnostic sur la fontaine renaissance

(Classée monument historique par liste de 1889)



Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier ou clef USB mais accepte les plis adressés par voie électronique selon la taille des fichiers à l'adresse suivante : contact@saint-saturnin63.fr en mentionnant comme objet : Marché de maîtrise d'œuvre fontaine renaissance

Date et heure limites de réception des offres : **le vendredi 27 novembre à 12 h**

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1-OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2-ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3-DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4-CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5- NOMENCLATURE CPV	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 – DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 – VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DECONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 – DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 – VARIANTES	7
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
5.1 – COMPOSITION DU JURY	7
5.2 – CRITERES DE JUGEMENT	7
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
7.2 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 – VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

Règlement de la consultation

ARTICLE PREMIER : Objet et étendue de la consultation

1.1-OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est un marché de fournitures et de services concernant :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude de diagnostic sur la fontaine renaissance (Classée monument historique par liste de 1889)

La phase d'étude diagnostic comportera :

- Présentation historique et géographique
- Description architecturale et analyse stylistique
- Reportage photographique et relevés généraux (plan, coupe, élévation)
- Etat sanitaire :
 - o Pathologies constructives et liées aux tentatives et à l'installation hydraulique
 - o Désordres relatifs à l'action de l'eau et à l'installation hydraulique
 - o Pathologies relatives à la nature des matériaux et aux décors sculptés
 - o Chimie des efflorescences de sels, concrétions, développements végétaux
- Documents graphiques
 - o Relevés généraux en plan/coupe/élévation 1 :100^e minimum + vues de détail
 - o Relevés d'état sanitaire en plan/coupe/élévation 1 :100^e minimum + vues de détail
 - o Reportage photographique
 - o Rapport texte détaillé
- Programme de travaux
- Estimation financière

1.2-ETENDUE DE LA CONSULTATION

Cette consultation est un marché de fournitures et de services selon la procédure adaptée,
Procédure soumise aux dispositions (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)

1.3-DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4-CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-

traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5- NOMENCLATURE CPV

71210000-3 Services de conseil en architecture

712210000-3 Services d'architecte pour les bâtiments

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

2.1 – DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution des documents d'études est de trois mois à compter de la date de signature de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être modifié.

2.2 – VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes libres sont autorisées.

2.3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire (s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel (s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Afin de réaliser cette étude et s'agissant d'un monument classé, l'équipe de maîtrise d'œuvre sera composé d' :

- Un architecte qualifié suivant les dispositions du Code du Patrimoine, article R621-28, et de la circulaire 2009-022 du 1^{er} décembre 2009, relative à la maîtrise d'œuvre des travaux sur les monuments historiques classés et inscrits :
Le maître d'œuvre justifiera d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années qui précèdent l'ouverture de la consultation.
L'architecte sera le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Un économiste (pourra être traité en interne par le mandataire)
- Un ingénieur/bureau d'étude fontainier justifiant une expérience significative sur ouvrages hydrauliques anciens et protégés au titre des monuments historiques
- Un laboratoire spécialisé dans l'analyse des matériaux et des développements salins et phycologiques
- Un restaurateur du patrimoine spécialisé en sculpture sur pierre (laves)

ARTICLE 3 : Contenu du dossier de consultation

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (AE) du marché et son annexe relative à la sous-traitance
- Le cahier des clauses particulières (CCP)

ARTICLE 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R 2143-3 du code de la commande publique :

1. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R 2143-3 du code de la commande publique;
2. Lettre de candidature portant mention des éventuels co-traitants (ou DC4)

3. Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
4. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R 2142 du code de la commande publique:

1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des travaux similaires à ceux qui font l'objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R 2142 du Code des marchés publics :

1. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
2. Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
3. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
4. Mémoire organisationnel et note de motivation de l'équipe

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- le cahier des clauses particulières (C.C.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- une offre financière pour chaque élément de mission
- une lettre de candidature

- la copie des diplômes de l'architecte candidat justifiant de son éligibilité au point « 2.5 –Conditions particulières d'exécution »
- des références dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti comportant au moins une opération similaire
- toutes précisions sur la constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cas de candidature présentée en groupement
- une attestation de visite sur site fournie par la commune.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 – VARIANTES

Les variantes libres sont autorisées.

ARTICLE 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 – COMPOSITION DU JURY

Sans objet.

5.2 – CRITERES DE JUGEMENT

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1 - Prix des prestations	40
2 - Valeur technique de l'offre	60

Chaque critère se verra attribuer une note sur 10. Le classement définitif des offres sera effectué en appliquant à chaque note la pondération définie pour chaque critère.

Critère « prix des prestations » :

La note 10 sera attribuée à l'offre la moins disante.

Les autres offres seront notées en fonction de l'écart en % qu'elles représentent au moins disant en application de la formule :

Note sur 10 = $10 \times [1 - (Po - Pmini) / Pmini]$

- Po est le prix de l'offre analysée
- Pmini est le prix de l'offre la moins disante

Lorsque le résultat est négatif, la note est de 0.

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard de la qualité de la note d'intention et des sous-critères suivants :

Organisation et méthodologie : 4 points ;

Solutions techniques envisagées : 4 points ;

Interprétation des enjeux du programme tels que perçus : 2 points.

Au terme de l'analyse, les offres seront classées. La personne publique se réserve la possibilité de négocier avec les trois offres les mieux classées. Le marché sera attribué à l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse et de l'éventuelle négociation.

Article 6: Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront être adressées au plus tard le vendredi 27 novembre 2020 à 12h00.

Les documents transmis peuvent être dans les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe Acrobat .pdf (lisible par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format rtf (lisible par l'ensemble du traitement de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou visionneuse Microsoft...).

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier ou clef USB mais accepte les plis adressés par voie électronique selon la taille des fichiers à l'adresse suivante : contact@saint-saturnin63.fr en mentionnant comme objet : Marché de maîtrise d'œuvre fontaine renaissance

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à :
Mairie-10 place du 8 mai-63 450 SAINT-SATURNIN
contact@saint-saturnin63.fr

Madame Sabrina LETURQUE/Tel : 04 73 39 30 77 _mail : sabrina.leturque@saint-saturnin63.fr
Ou M. Didier BRULE/Tel : 04 73 39 30 77 _mail : didier.brule@saint-saturnin63.fr

7.2 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Sans objet.

7.3 – VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

Les candidats devront impérativement visiter les lieux avant de remettre leurs propositions.

.....